

Le 19 mars 2018

Une réunion tenue par appel conférence des administrateurs de la Corporation des Maîtres Entrepreneurs en Installations Contre l'Incendie dans la province de Québec a été tenue, **lundi 19 mars 2018**, à 16h⁰⁰.

Étaient présents à cette assemblée

Marc Demers	Tyco Feu et Sécurité Intégrés
Gilles Lafrance	Protection Incendie Idéal
Maurice Lareau	Protection Incendie Viking Inc.
Stéphane Massie	Vézina Assurances
Marc Turgeon	Protection Incendie Roberts Ltée
Richard Dalpé	Secrétaire de la corporation

Étaient absents à cette assemblée

Ron Cornelow	Gicleurs Modernes
Yannick Péloquin	Les Gicleurs Acme Ltée

L'assemblée a débuté à 16h00, sous la présidence de M. Maurice Lareau Président de la Corporation, qui a souhaité la bienvenue à tous et les a remerciés de leur présence.

1. Avis de convocation.

Les directeurs acceptent la convocation verbale de cet appel conférence.

Corporation des Maîtres Entrepreneurs
en Installations Contre l'Incendie

694, rue Le Laboureur
Boucherville (Québec) J4B 3S2

info@cmeici.com
Tél. : 514 684-2666
Sans frais : 1 866-996-2666
CMEICI.COM

2. Approbation des états financier de l'expert-comptable

Chaque directeur a déjà reçu par courriel une copie du projet d'états financiers en date du 31 décembre 2017 dressé par Belzile Tremblay. Cet état financier correspond à celui présenté à la dernière assemblée des directeurs avec une augmentation des revenus de \$1 300 à un changement dans le coût de l'activité du tournoi de golf.

M Dalpé propose d'adopter ces états financiers tel que présentés pour qu'ils soient présentés à l'assemblée générale des membres la semaine prochaine. Il est secondé par M. Stéphane Massie et le tout est accepté à l'unanimité des directeurs présents.

3. Levée de l'assemblée.

Aucune autre question n'ayant été apportée à l'attention des administrateurs, il est proposé par Monsieur Maurice Lareau, de lever l'assemblée à 16h15.



Maurice Lareau
Président

**CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS
EN INSTALLATIONS CONTRE L'INCENDIE
POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2017**

SOMMAIRE

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1 - 2
Résultats et évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 10

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de
CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS EN INSTALLATIONS CONTRE
L'INCENDIE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de la CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS EN INSTALLATIONS CONTRE L'INCENDIE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, et les états des résultats et évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS EN INSTALLATIONS CONTRE L'INCENDIE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

1

Montréal
Le

Projet aux fins de discussion

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A108235

**CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS EN INSTALLATIONS CONTRE
L'INCENDIE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC**

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

	2017	2016
	\$	\$
Produits		
Cotisations des membres	57 942	59 937
Expo-promotion	10 675	12 685
Tournoi de golf	10 575	11 325
Revenus de dividendes des fonds mutuels	8 677	4 048
Cotisations des membres associés	3 300	3 750
Ventes de livres	2 080	1 640
	93 249	93 385
Frais généraux et d'administration		
Salaires et charges sociales	48 041	48 164
Assemblée annuelle et exposition	10 646	9 643
Loyer	8 000	8 000
Tournoi de golf	7 842	9 853
Dépense de bureau	2 498	1 678
Assurance	2 408	2 258
Honoraires professionnels	2 400	2 400
Association	2 385	2 503
Publicité et promotion	2 061	1 689
Coût des livres vendus	2 039	1 078
Téléphone	998	997
Dépenses de voyage	489	576
	89 807	88 839
Excédent des produits sur les charges avant autre élément	3 442	4 546
Variation de la juste valeur des fonds mutuels	14 054	31 062
Excédent des produits sur les charges	17 496	35 608
Actif net au début	320 385	284 777
Actif net à la fin	337 881	320 385

**CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS EN INSTALLATIONS CONTRE
L'INCENDIE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC**

BILAN

31 DÉCEMBRE 2017

	2017	2016
	\$	\$
Actif		
Court terme		
Encaisse	12 660	17 245
Cotisations à recevoir	6 683	6 652
Stocks de livres	1 246	3 100
Frais payés d'avance	3 250	2 175
	23 839	29 172
Fonds mutuels, à la juste valeur	322 526	299 796
	346 365	328 968
Passif		
Court terme		
Créditeurs (note 5)	8 484	8 583
Actif net		
Non affecté	337 881	320 385
	346 365	328 968

Approuvé par,

Date

**CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS EN INSTALLATIONS CONTRE
L'INCENDIE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC**

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

	2017 \$	2016 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	17 496	35 608
Élément n'affectant pas la trésorerie : Variation de la juste de fonds mutuels	(14 054)	(31 062)
	3 442	4 546
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Cotisations à recevoir	(31)	(942)
Stocks de livres	1 854	74
Frais payés d'avance	(1 075)	(675)
Créditeurs	(99)	(341)
	649	(1 884)
	4 091	2 662
Activité d'investissement		
Acquisition de fonds mutuels	(8 676)	(4 049)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(4 585)	(1 387)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	17 245	18 632
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	12 660	17 245

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS EN INSTALLATIONS CONTRE L'INCENDIE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2017

1. Statuts constitutifs et nature des activités

La Corporation est constituée comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Loi spéciale du Québec, sanctionnée le 16 juillet 1964, et est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle s'occupe de la promotion et du développement du métier.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. La principale estimation porte sur la dépréciation des actifs financiers et la valeur nette de réalisation des stocks de livres.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des cotisations à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et frais courus.

CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS EN INSTALLATIONS CONTRE L'INCENDIE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des fonds mutuels cotés en bourse.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Comptabilisation des produits

La Corporation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice en cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées mensuellement à la réception des rapports des membres.

Les produits provenant des activités sont constatés lorsque l'activité a lieu.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés et les dividendes lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions.

CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS EN INSTALLATIONS CONTRE L'INCENDIE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Stocks de livres

Les stocks de livres sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût d'achat réel. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider la Corporation à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

3. Opérations entre apparentés

8000 \$ (8 000 \$ en 2016) ont été versés à un administrateur à titre de loyer pour les locaux utilisés par la Corporation.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à leur valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie acceptée par les apparentés.

CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS EN INSTALLATIONS CONTRE
L'INCENDIE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2017

4. Immobilisations corporelles

	2017		2016	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	636	636	-	-
Matériel informatique	2 157	2 157	-	-
	2 793	2 793	-	-

5. Crédoiteurs

	2017	2016
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	2 406	2 984
Retenues à la source	4 319	3 529
Taxes de vente à payer	1 759	2 070
	8 484	8 583

6. Instruments financiers

Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses crédoiteurs.

CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS EN INSTALLATIONS CONTRE L'INCENDIE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2017

6. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux cotisations à recevoir. L'organisme consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements en fonds mutuels.